

FPI2019 Marrakech

20ÈME ÉDITION
FORUM PHARMACEUTIQUE INTERNATIONAL

RAPPORT DE SYNTHÈSE

23 juillet 2019



Comité de rédaction

D^r Fatima LAHMOUDDI :

Secrétaire générale du Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens et coordinatrice scientifique de la 20^e édition du FPI Marrakech 2019

D^r Rachid LAMRINI :

Membre du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens Fabricants et Répartiteurs et du comité scientifique du FPI Marrakech 2019

D^r Abderrahim DERRAJI :

Pharmacien journaliste

“Nous sommes engagés actuellement à construire une Afrique sûre d’elle-même, solidaire, unie autour de projets concrets, ouverte sur son environnement”.

Extrait du discours prononcé par SM le Roi Mohamed VI à Libreville le 20 août 2017





ORGANISATEURS

- **Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens du Maroc :**
D^r Hamza Guedira - Président CNOP / Fatima Lahmouddi - Secrétaire Générale du CNOP et Présidente du COPFR
- **Forum Pharmaceutique International :** D^r Christophe Ampoam,
Secrétaire général permanent du FPI - Cameroun
- **Inter Ordre des Pharmaciens d'Afrique:** D^r Lotfi Benbahmed,
Président du Conseil de l'Ordre des Pharmaciens d'Algérie et de l'IOPA
- **Inter Syndicale des Pharmaciens d'Afrique:** D^r Khady Cissé,
Présidente de l'ISPHARMA - Sénégal
- **Association Africaine des Centrales d'Achat des Médicaments Essentiels :** P^r Ange Désiré Yapi, Président de l'ACAME - Côte d'Ivoire



REMERCIEMENTS

Le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens du Maroc tient à remercier chaleureusement Monsieur le Chef du Gouvernement et Monsieur le ministre de la Santé pour l'appui sans faille qu'ils ont apporté à l'organisation du Forum Pharmaceutique International tenu à Marrakech les 5 et 6 Juillet 2019.

Un remerciement particulier s'adresse à Monsieur le Professeur Jamal Taoufik, Directeur du Médicament et de la Pharmacie pour son soutien précieux dans l'organisation de cet évènement ainsi que pour son engagement à accompagner le secteur pharmaceutique marocain.

Je tiens évidemment à féliciter et remercier, comme il se doit, les instances responsables de l'organisation du FPI 2019 qui ont fait confiance au Maroc (IOPA, FPI, ISPHARMA, ACAME), les intervenants et les modérateurs des différentes sessions ainsi que les institutions ayant supporté financièrement cette manifestation scientifique (Ministère de la Santé, AMIP, AMDIE, les établissements pharmaceutiques, LEMM, les partenaires financiers, Easycom, ...).

Le succès de la 20^{ème} édition du FPI qui s'est déroulée à Marrakech les 5 et 6 juillet 2019 n'aurait jamais été possible sans l'engagement inconditionnel de l'ensemble des pharmaciens du Royaume toutes spécialités confondues et qui ont été représentés par leurs instances ordinales et syndicales et à leur tête le Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens.

Comme le Forum Pharmaceutique International est en premier lieu le rendez-vous scientifique de choix pour les pharmaciens africains, il est clair que je ne pourrais jamais remercier suffisamment le comité scientifique qui a travaillé d'arrache-pied et pendant des mois pour le choix des thématiques et des intervenants conférenciers et modérateurs, et à sa tête le Dr Fatima Lahmouddi en tant que Coordinatrice du dit comité.

Confraternellement,

Dr Hamza Guedira
Président du CNOP

NB : Ce Document constitue un rapport de synthèse élaboré de façon provisoire pour partager sans tarder l'essentiel des informations ainsi que les recommandations principales sachant qu'un rapport définitif plus complet sera publié ultérieurement.

COMITÉ SCIENTIFIQUE DU FPI MARRAKECH

D^r Fatima LAHMOUDDI : coordinatrice scientifique, secrétaire générale du CNOP et présidente du COPFR

Sous-comité “Pharmacie d’officine”

D^r Saâdia MOUATOUAKKIL : présidente du Conseil Régional des Pharmaciens d’Officine du Sud et membre du CNOP

D^r Najia RGUIBI : pharmacienne journaliste

Sous-comité “industrie et répartition pharmaceutique”

D^r Fatima LAHMOUDDI : présidente du COPFR

D^r Nadia LAHKIM : Vice-présidente du COPFR

D^r Rachid LAMRINI : membre du bureau du COPFR

D^r Layla LAASSEL SENTISSI : ex-membre du COPFR

D^r Mohamed CHRAIBI : pharmacien répartiteur, ressortissant du COPFR

Sous-comité “biologie médicale”

D^r Zineb Zniber : secrétaire générale du Conseil des Pharmaciens Biologistes (CBP) et membre du CNOP

Sous-comité “pharmacie hospitalière”

P^r Mina Ait Cadi : pharmacienne pharmacologue enseignante à la Faculté de Médecine et de Pharmacie de Rabat et présidente de la Société Marocaine de Pharmacie Hospitalière

Sous-comité “formation académique”

P^r Badre Eddine LMIMOUNI : pharmacien biologiste parasitologue enseignant à la Faculté de Médecin et de Pharmacien de Rabat



Les 5 et 6 juillet 2019, s'est tenu à Marrakech, le Forum pharmaceutique international (FPI), organisé par le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens sous l'égide du ministère de la Santé.

La séance inaugurale a été présidée par Docteur Sâad Eddine El Othmani, Chef du Gouvernement tandis que les travaux du FPI ont été inaugurés par Monsieur Anas Doukkali, ministre de la Santé.

Monsieur Lahcen Daoudi, ministre délégué chargé de la Gouvernance et des Affaires générales a également pris part à la séance inaugurale du FPI-2019.

La cérémonie d'ouverture qui s'est tenue le vendredi 5 juillet à 15 H dans la Salle des ministres du Palais des Congrès Mansour Eddahbi, a été ponctuée par huit allocutions :

- Discours de monsieur le Président du CNOP, D^r Hamza Guedira ;
- Discours de monsieur le chef du Gouvernement, D^r Sâad Eddine El Othmani ;
- Discours de monsieur le ministre de la Santé, Anas Doukkali ;
- Discours de monsieur le ministre délégué chargé de la Gouvernance et des Affaires générales, Monsieur Lahcen Daoudi ;
- Discours de monsieur le Secrétaire permanent du FPI, D^r Christophe Ampoam ;
- Discours de monsieur le président de l'Inter Ordre des Pharmaciens d'Afrique (IOPA), D^r Lotfi Benbahmed ;
- Discours de madame la présidente de l'Inter Syndicale des Pharmaciens d'Afrique (ISPHARMA), D^r Khady Cissé ;
- Discours de monsieur le président de l'Association des Centrales d'Achats des Médicaments Essentiels (ACAME), D^r Ange Désiré Yapé.

Les 29 pays qui ont participé aux travaux de la 20^e édition du FPI qui a été placée sous le thème : «*La sécurité et la qualité de l'acte pharmaceutique et de biologie médicale*», sont comme suit :

Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, France, Gabon, Guinée

Conakry, Guinée Équatoriale, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, RDC, Rwanda, Pays-Bas, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie

1563 participants, invités et orateurs, ont participé aux différentes sessions et conférences organisées à destination de chaque spécialité pharmaceutique ainsi qu'à l'enseignement.

La pharmacie d'officine a été à l'honneur lors de la 20^{ème} édition du FPI. Plusieurs thématiques lui ont été consacrées.

Lors de la séance inaugurale, le Chef du Gouvernement et le ministre de la Santé ont insisté sur le rôle important que joue le pharmacien d'officine dans tout système de santé. M. Anas Doukkali a rappelé à l'assistance l'importance que son département accorde à la pharmacie d'officine. Des mesures ont été prises pour rendre effectives les propositions formulées par les représentations ordinaires et syndicales des pharmaciens d'officine. Ces mesures contribueront à améliorer l'apport des pharmaciens d'officine dans la prise en charge des patients et garantiront la pérennité de leur profession.

L'évolution de l'exercice officinal a été largement débattue lors de ce conclave. Les expériences française et canadienne en la matière, constituent deux modèles qui sont davantage orientés patient que médicament. Et même si les pharmaciens du Continent Africain ont toujours joué un rôle important dans la prise en charge des patients, il n'en reste pas moins qu'ils devraient appliquer davantage les réglementations en vigueur pour sécuriser la dispensation des médicaments, comme ils devraient se pencher sur les nouvelles missions qui sont actuellement en vigueur dans de nombreux pays.

De l'avis des experts, les pharmaciens se doivent d'aller à la conquête de ces nouvelles missions, mener des expériences et démontrer chiffres à la clef que l'intervention des pharmaciens d'officine est à la fois souhaitée par le patient, et qu'elle contribue, en plus, à améliorer sa prise en charge. Parmi ces missions, l'éducation thérapeutique du patient

constitue un bon exemple, et il en est de même pour la vaccination.

Le médicament conseil a été également à l'ordre du jour. Encourager la mise en place de son statut avec des mesures d'accompagnement permettrait de valoriser l'acte pharmaceutique, de prendre en charge rapidement les patients et de faire faire des économies aux caisses d'assurances maladies.

La pharmacovigilance et les autres vigilances ont été traitées en long et en large puisqu'elles constituent un élément clef dans la sécurité de l'acte pharmaceutique. Ces vigilances devraient être renforcées dans tous les pays africains en impliquant les pharmaciens d'officine. Les notifications de ces derniers sont essentielles pour générer les alertes et sécuriser l'usage des produits de santé.

Les pharmaciens ont pu également suivre des conférences au sujet de l'observance aux traitements, la contrefaçon des médicaments et l'antibiorésistance.

La session dédiée à la couverture médicale universelle a mis en exergue l'importance de celle-ci dans l'amélioration de l'accès aux soins et particulièrement aux médicaments.

La session "Industrie et répartition pharmaceutiques" a été organisée par le Conseil de l'Ordre des pharmaciens fabricants et répartiteurs. Deux thématiques y ont été programmées :

La première concerne l'harmonisation des textes relatifs au médicament et à la pharmacie et la deuxième est relative à la mise en place d'une industrie pharmaceutique et au circuit de distribution en Afrique, notamment subsaharienne.

Il ressort des différentes interventions et débats que les nations africaines ont plus que jamais besoin de travailler la main dans la main, de partager leurs expériences et d'harmoniser leur législation pour pouvoir bénéficier des ressources et expertises des uns et des autres. La mondialisation rend cette harmonisation inéluctable. L'objectif majeur de ces rapprochements étant de faciliter l'accès aux

citoyens africains à un médicament garantissant la qualité, la sécurité et l'efficacité, cela est essentiel pour faire face à la contrefaçon des médicaments qui constitue un vrai problème de santé publique en Afrique.

L'amélioration et la maîtrise des circuits de distribution constituent également un enjeu considérable permettant de garantir la qualité des médicaments et la sécurité des patients.

Par ailleurs, les spécificités du marché du médicament en Afrique imposent aux pays africains de prendre le sujet de la production locale des médicaments à bras le corps. Pour relever ce défi, il s'avère nécessaire de mettre en place des synergies permettant d'encourager les partenariats sud-sud et gagnant-gagnant.

Quelques rares pays dont le Maroc, l'Afrique du Sud, l'Égypte, la Tunisie et dernièrement l'Algérie réussissent aujourd'hui à couvrir 50 à 70% de leurs besoins pharmaceutiques et peuvent contribuer à un transfert de technologie vers les autres nations africaines.

En ce qui concerne la pharmacie hospitalière, plusieurs tables rondes ont mis l'accent sur la nécessité d'adopter une réglementation efficace et de mettre en place une formation continue des pharmaciens hospitaliers pour améliorer la qualité de l'acte pharmaceutique.

Les participants aux sessions dédiées à la pharmacie hospitalière ont également plaidé pour la mise en place de l'accréditation des pharmacies hospitalières et d'un système de qualité et pour renforcement des relations entre les pharmaciens hospitaliers et les pharmaciens d'officine afin d'améliorer l'accès aux médicaments.

La session réservée à la biologie médicale a mis en avant les insuffisances du Guide de Bonnes Pratiques des laboratoires d'Analyses au Maroc (GBEA).

Les pharmaciens biologistes s'accordent sur la nécessité d'adopter une évaluation permanente des laboratoires par un organisme indépendant. L'implication du ministère de la Santé est souhaitée. Quant à l'accréditation des

laboratoires de biologie médicale, les participants à cette session estiment qu'elle doit rester une démarche volontaire.

Les pharmaciens biologistes en provenance des différents pays ont suggéré l'harmonisation des bonnes pratiques à l'échelle du continent Africain.

Lors de la session réservée à l'enseignement, les participants ont soulevé la pertinence d'attester les compétences requises par les jeunes diplômés.

L'approche par compétence (APC) a progressivement remplacé l'approche par objectifs dans plusieurs systèmes éducatifs depuis une trentaine d'années. L'enjeu principal de l'APC étant d'augmenter l'efficacité de la formation afin que les nouveaux diplômés soient rapidement opérationnels.

Lors de cette session, il a été également question du référentiel des compétences et de

l'harmonisation de l'enseignement en Afrique. Cette harmonisation ne peut avoir lieu sans l'implication effective des états.

Pour ce qui est des Pharmacopées traditionnelles, les pharmaciens recommandent l'introduction de l'enseignement de la phytothérapie au profit des étudiants en Médecine et en Pharmacie et la collaboration avec les autorités sanitaires pour instaurer une réglementation des médicaments à base de plantes.

Ils s'accordent également sur la nécessité de mener une enquête sur les plantes locales marocaines avec comme finalité de les utiliser en phytothérapie clinique et d'établir une liste des médicaments à base de plantes pouvant être préparés par le pharmacien d'officine.



Séance inaugurale

**ANNEXE :
RECOMMANDATIONS**

Sessions et tables rondes “pharmacien d’officine” Recommandations

1. Comment renforcer l’observance ?

Le phénomène de non observance, très fréquent, soulève de multiples enjeux de santé publique liés à la non-optimisation des traitements, pouvant être grave pour le patient particulièrement dans les pathologies chroniques et avec des conséquences économiques que les autorités sanitaires et les caisses d’assurance maladie ne peuvent exclure.

- Afin d’assurer un acte pharmaceutique professionnel de qualité et permettre aux patients de bénéficier de la meilleure façon de leurs traitements, et afin de réduire la charge de morbidité et la mortalité, le pharmacien, en raison de sa place privilégiée de proximité avec les patients, doit être le pivot de l’accompagnement et de l’usage responsable des traitements.

- Le pharmacien doit renforcer l’observance des patients, par tous les moyens de soutien à sa disposition.

2. Éducation thérapeutique dans les maladies chroniques

L’éducation thérapeutique du patient constitue un élément essentiel dans la prise en charge des traitements des maladies chroniques. Ce processus permanent, centré sur le patient, adapté à l’évolution de sa maladie et à son mode de vie, doit faire partie de la prise en charge à long terme et permettre aux patients d’acquérir et de conserver les capacités et compétences qui les aident à gérer et vivre de manière optimale leur vie avec leur maladie.

- Les pharmaciens sont invités à se former afin d’acquérir et de maintenir un niveau élevé des compétences nécessaires pour participer à l’éducation thérapeutique des patients.

- Les états sont appelés à encourager l’implémentation de modules spécifiques de formation à l’éducation thérapeutique, aussi bien dans les cursus universitaires qu’en matière de formation continue, notamment pour les pharmaciens.

3. Pharmacovigilance, cosmétovigilance, nutrivigilance et matériovigilance

En tant qu’acteur clé de proximité dans la sécurité sanitaire, il est crucial que le pharmacien participe aux systèmes de vigilance en déclarant les événements indésirables dont il a connaissance.

Les vigilances sont essentielles pour capitaliser la confiance des patients et pour sécuriser l’emploi des produits de santé. Il est recommandé de :

3-1 Renforcer la réglementation et appeler les états à développer les structures de Pharmacovigilance dans chaque pays africain et de promouvoir la collaboration continentale dans ce domaine des vigilances et de sécurité du patient.

3-2 Développer avec l’industrie pharmaceutique un vrai partenariat en matière de pharmacovigilance.

3-3 Faire de l’officine un espace d’information et d’éducation du patient pour l’usage rationnel des produits de santé.

3-4 S’assurer de la qualité des produits dispensés dans les officines.

3-5 Renforcer la formation sur les effets indésirables des produits de santé et sur le fonctionnement de la pharmacovigilance dans chaque pays.

3-6 Notifier tout cas d’effet indésirable constaté ou décrit par le patient

3-7 Déclarer tout problème de qualité ou de contrefaçon au Centre National de Pharmacovigilance.

4. Lutte contre les médicaments falsifiés : rôle des pharmaciens

L'Afrique est tout particulièrement impactée par la contrefaçon des médicaments et des produits de santé. Les pharmaciens ont un rôle primordial à jouer dans la lutte contre la pénétration des médicaments contrefaits, à la fois en garantissant la sécurité de la chaîne pharmaceutique mais également en menant des actions auprès des patients. Cette contribution passe aussi par la mise en œuvre de « guides de bonnes pratiques » dans la chaîne de distribution des médicaments.

4-1 Les pharmaciens appellent les états et les autorités de santé de la Région Afrique à favoriser l'adoption de la définition des médicaments de qualité inférieure ou falsifiés, définition approuvée par l'Assemblée Mondiale de la Santé en 2017(WHA/A70-23), par tous les acteurs de la lutte contre les faux médicaments, afin de faciliter la mise en œuvre des stratégies de lutte.

4-2 Pour pallier la vulnérabilité des circuits d'approvisionnement et faire face à cette situation inquiétante en plein essor, les états sont également sollicités.

4-3 Pour le renforcement de l'arsenal législatif et des moyens de contrôle.

4-4 Pour un engagement et une volonté politique de lutte contre les produits de santé contrefaits.

4-5 Pour renforcer la capacité des Directions des Médicaments et de la Pharmacie (DMP) pour l'enregistrement des médicaments et produits de santé.

4-6 Pour signer et ratifier la convention Médicrime.

5. L'antibiorésistance : implication et responsabilité du pharmacien

La résistance aux antibiotiques constitue une réalité et une grave menace croissante à l'échelle mondiale et aucun pays n'est épargné.

Face à cette situation préoccupante, la lutte contre la résistance aux antimicrobiens est devenue l'affaire de tous.

5-1 Tous les états africains sont invités à agir de manière coordonnée pour mettre en place des programmes nationaux de lutte contre cette antibiorésistance pouvant conduire à des impasses thérapeutiques. Ces programmes concernent aussi bien la santé humaine, que vétérinaire et environnementale pour la rationalisation de l'usage des antimicrobiens.

5-2 Les pharmaciens doivent contribuer et collaborer à l'implémentation d'initiatives telles que des campagnes de sensibilisation, notamment, auprès du grand public, ou toutes autres initiatives visant à réduire l'utilisation abusive des antibiotiques.

5-3 Un appel est lancé pour une coopération dans les dépistages et le recours aux TROD (tests rapides d'orientation diagnostique), pour le renforcement de l'immunisation par les vaccins, pour le développement de protocoles de prises en charge des infections selon des consensus, et pour le renforcement de l'observance en vue d'un usage mesuré et approprié des antibiotiques.

6. Formation continue dans la prise en charge des patients en officine, cas de "La prise en charge des plaies et des escarres à l'officine"

Dans nos pays, la transition démographique, l'allongement de l'espérance de vie, la transition épidémiologique avec l'explosion des maladies non transmissibles particulièrement chez les personnes âgées, les complications du diabète dont la prévalence est en forte hausse, ainsi que certaines situations pour lesquelles le patient est immobilisé, peuvent conduire à des escarres ou des ulcérations cutanées. Comment les prendre en charge peut représenter un modèle de contribution à la prise en charge des patients en relais et en coopération interprofessionnelle autour du patient.

Il faut encourager :

- l'élaboration de protocoles adaptés de prise en charge des patients, en particulier dans les situations sanitaires spécifiques et prioritaires de nos pays respectifs

- l'implémentation de modules de formation continue dans le suivi thérapeutique (pharmaceutical care) ; tel que recommandé par l'OMS et la FIP (Fédération internationale de la pharmacie)
Le développement du médicament conseil en officine s'inscrit pleinement dans le cadre de l'optimisation des systèmes de santé et dans les politiques de santé de nos pays.

7. « Médicaments conseils : état des lieux et intérêt pour le système de santé » : **Recommandations :**

Les participants recommandent :

7-1 L'adoption d'une définition réglementaire pour le médicament conseil.

7-2 L'élaboration d'une liste des DCI (dénominations communes internationales de principes actifs) ;

7-3 L'élaboration d'une liste de pathologies mineures relevant de cette dispensation en officine sous la responsabilité du pharmacien, pour ces médicaments conseil à prescription médicale facultative (selon les listes de l'ANSM ou autres).

7-4 La mise en place de guidelines ou algorithmes décisionnels pour la prise en charge de ces pathologies bénignes associés à une formation adaptée pour les pharmaciens.

7-5 Le maintien d'un prix fixe (Benchmark).

7-6 La possibilité de faire de la publicité grand public et au sein des officines.

8 . Couverture médicale universelle (CMU)

Il est important de rappeler la place centrale du médicament et des produits de santé qui ne doit jamais être perdue de vue dans l'avancée vers la Couverture sanitaire universelle.

La Couverture universelle en recommandant des prestations de santé de qualité pour tout le monde ne prône pas moins : d'une part des intrants de qualité aux premiers rangs desquels par ordre de priorité figurent les ressources humaines qualifiées et les médicaments et produits de santé de qualité et, d'autre part des ressources accrues par leurs allocations conséquentes mais en premier lieu aussi la bonne utilisation de l'existant pour lutter contre les inefficiences.

Il est par conséquent fortement recommandé la disponibilité de médicaments de qualité, à efficacité prouvée, tels que les génériques et ceux figurant sur la liste des médicaments essentiels et leur accessibilité continue pour éviter les ruptures de stock qui constituent un appel aux médicaments illicites avec toutes les fâcheuses conséquences que l'on sait.

Le plaidoyer pour la disponibilité des prestations de bonne qualité est par conséquent un plaidoyer pour l'efficacité nécessaire à la continuité de l'offre de santé à laquelle le Pharmacien a les moyens et le devoir de contribuer par son expertise et son rôle d'agent de santé publique.

Tous les pays doivent aller vers la généralisation de la couverture médicale universelle. Les cotisations doivent être en fonction du revenu et doivent garantir l'équité sociale.

Les participants à cette session recommandent :

1- l'accès géographique grâce à un maillage important des officines et un réseau de distribution bien organisé pour réussir la CMU et parer au fléau du circuit illicite et médicaments falsifiés ;

2- la réussite de la CMU ne peut se faire sans renforcer les principaux piliers notamment des prestations de santé de qualité et accessibles, des infrastructures des équipements de qualité et des ressources humaines compétentes dont les pharmaciens ;

3- l'amélioration des déterminants de la santé ;

4- les états sont dans l'obligation de trouver les ressources de financement pour assurer la pérennité du système notamment taxer les produits qui nuisent à la santé comme le tabac... ;

5- la disponibilité du médicament grâce au développement de l'industrie locale africaine.

Session “Industrie et répartition pharmaceutiques” Recommandations

Dans le cadre du FPI 2019, la session « Industrie et répartition pharmaceutiques » organisée par le Conseil de l'Ordre des Pharmaciens Fabricants et Répartiteurs, deux thématiques ont été traitées :

1. “Harmonisation des textes relatifs au médicament et à la pharmacie : enjeux et impact sur le continent africain”.

2. ”L’Afrique subsaharienne peut-elle bâtir sa propre industrie ? Circuit de distribution du médicament en Afrique, contraintes et axes d’amélioration”.

Ces sujets hautement importants ont suscité l’intérêt des 200 participants présents, venant de plusieurs pays et de plusieurs horizons aussi bien publics que privés : autorités de santé, instances ordinales, associations professionnelles, pharmaciens de l’industrie et de la répartition, etc...

Il ressort des différentes interventions et des débats que les pays de notre continent ont besoin de travailler la main dans la main et de partager leurs expériences pour bénéficier des ressources et expertises de tout un chacun.

L’harmonisation des réglementations pharmaceutiques est plus que jamais nécessaire avec la mondialisation et avec un objectif majeur qui est celui de faciliter l’accès des citoyens africains à un médicament garantissant la qualité, la sécurité et l’efficacité.

La contrefaçon des médicaments constitue aujourd’hui un vrai problème de santé publique en Afrique. Les causes sont multiples et l’amélioration ainsi que la maîtrise des circuits de distribution deviennent un enjeu majeur permettant de protéger les patients contre les médicaments contrefaits.

Par ailleurs, la spécificité du marché pharmaceutique en Afrique fait que les différents pays doivent prendre le sujet de la fabrication locale à bras le corps. Ils pourront ainsi réussir le challenge dans le cadre d’un partenariat sud-sud et gagnant-gagnant.

Quelques rares pays dont le Maroc, l’Afrique du Sud, l’Egypte, la Tunisie et dernièrement l’Algérie réussissent aujourd’hui à couvrir 50 à 70% de leurs besoins pharmaceutiques et peuvent jouer un rôle primordial dans le cadre de ce transfert de technologie.

Les recommandations des deux panels ayant traité les deux thématiques se résument comme suit:

1. Œuvrer pour l’harmonisation des textes réglementaires au sein du continent africain pour renforcer le cadre juridique et faciliter l’accès à des médicaments de qualité en luttant contre la contrefaçon ;
2. Renforcer la collaboration entre les Directions du Médicament et de la Pharmacie des pays Africains suite à la création de l’association les regroupant en marge du FPI 2019 ;
3. Bénéficier du support et de la collaboration proposés par le Secrétariat Général du Gouvernement pour accompagner les instances ordinales et leurs partenaires africains à mettre en place le cadre juridique adéquat pour l’harmonisation ;
4. Mettre en place une politique encourageante des gouvernements pour la mise en œuvre des recommandations en faveur de la fabrication locale et régionale renforçant les industries existantes et permettant de :

- maîtriser les coûts logistiques ;
- minimiser la dépendance aux importations ;
- économiser les devises ;
- démocratiser l'accès aux médicaments ;
- mettre à disposition des populations des productions « fraîches ».

5. Réorganiser les circuits de distribution en Afrique Subsaharienne afin de garantir la disponibilité, l'accessibilité et la sécurité des médicaments de qualité ;

6. Appuyer la déclaration d'Abidjan relative à l'industrialisation des pays d'Afrique en pôles d'excellence ;

7. Œuvrer à l'application de ces recommandations, condition sine qua non pour avancer et progresser.

Session “Biologie Médicale” Recommandations

La session relative à la biologie médicale a été organisée par le Conseil des Pharmaciens Biologistes. Deux tables rondes ont ainsi réuni, samedi 6 juillet, l'ensemble des pharmaciens biologistes ayant pris part au FPI 2019 à Marrakech.

Deux sujets ont été traités dans le cadre de la première table ronde :

1. “GBEA: Son application aux laboratoires d'analyses médicales”
2. “L'accréditation des laboratoires d'analyses médicales : quelques expériences marocaines”

La deuxième quant à elle a permis de débattre du sujet suivant :

3. Processus de la réglementation de la PMA au Maroc.

Les recommandations retenues à la suite de cette session sont :

1- Réforme du guide des bonnes pratiques des laboratoires au Maroc (GBEA) au regard des référentiels normatifs qui obéissent à des révisions périodiques tous les cinq ans. Il est suggéré par ailleurs d'intégrer les règles de management de la qualité.

2- Évaluation permanente des laboratoires à travers ce guide par le biais d'audits périodiques externes par un organisme tiers indépendant avec délivrance d'un certificat de conformité pour les laboratoires qui sont conformes au GBEA.

3- Harmonisation du guide des bonnes pratiques des laboratoires dans les pays d'Afrique.

4- Accompagnement des laboratoires par le ministère de tutelle dans la mise en place du guide des bonnes pratiques, par l'élaboration d'une grille d'audit et par la formation et la sensibilisation des ressources humaines des laboratoires.

L'accréditation des laboratoires doit rester une démarche volontaire.

5- Application dans les plus brefs délais des décrets d'application de la loi relative à la PMA afin que les professionnels puissent exercer leurs activités de manière sereine.

6- Amendement des articles relatifs aux sanctions car les peines encourues en cas de non-respect même minime de cette loi sont très sévères et disproportionnées par rapport à la faute commise, notamment celles prévues à l'article 41. Il serait souhaitable d'instaurer des peines progressives selon l'infraction commise à l'instar de ce que prévoit la loi tunisienne sur la PMA.

7- Les centres agréés doivent préciser la responsabilité partagée du Biologiste et du Gynécologue selon leur domaine d'activité.

8- Les couples hypofertiles doivent être informés et conseillés afin d'avoir une prise en charge médicale adéquate.

9- La CNOPS, la CNSS et les Assurances privées doivent prévoir une prise en charge ou un remboursement cohérent avec le coût réel des différentes techniques utilisées pour la PMA. (Les remboursements actuels sont dérisoires)

10 - Il faut informer et encourager les jeunes étudiants en Biologie Médicale à suivre le cursus national de formation pour les techniques de la PMA (Université Abulcassis).

Session “Pharmacie hospitalière” Recommandations

Cette session a été programmée le 6 juillet dans le cadre des travaux du FPI 2019. Les thèmes choisis pour cette session s'inscrivent dans le thème global du Forum à savoir “la qualité et la sécurité de l'acte pharmaceutique et biologique”.

La session a connu la présence d'une centaine de participants venants de nombreux pays (Maroc, Algérie, Tunisie, Benin, France, ...)

Au terme de cette demi-journée, et à l'issue des différentes interventions, les participants s'accordent sur le rôle du pharmacien hospitalier qui ne plus limité à la gestion du stock des produits de santé, mais s'est étendu à plusieurs activités purement pharmaceutiques engageant sa responsabilité ; c'est pourquoi les participants ont vu nécessaire d'émettre les recommandations suivantes :

- 1-** Obligation de réglementer le secteur de la pharmacie hospitalière et particulièrement l'activité de la rétrocession.
- 2-** Besoin de la formation continue des pharmaciens hospitaliers pour améliorer la qualité de l'acte pharmaceutique.
- 3-** Renforcement des pharmacies hospitalières en ressources humaines pharmaceutiques et paramédicales qualifiées.
- 4-** Encouragement et assistance des pharmaciens pour aller vers la certification/l'accréditation des pharmacies hospitalières et l'installation d'un système assurance qualité.
- 5-** Encouragement de la relation entre pharmaciens hospitaliers et pharmaciens d'officine pour un meilleur accès au traitement des patients surtout en ambulatoire.
- 6-** Promotion de l'éducation thérapeutique du patient en recentrant le système de santé autour du patient.

Session “Formation académique” Recommandations

Le diplôme de docteur en Pharmacie délivré par les Facultés de Pharmacie confère l'autorisation d'exercer la profession de pharmacien. Celle-ci s'inscrit dans une mission de santé publique. Pour les institutions, attester des compétences requises par les jeunes diplômés est une responsabilité importante, commune et partagée par l'ensemble des enseignants.

L'approche par compétence (APC) a progressivement remplacée l'approche par objectifs dans plusieurs systèmes éducatifs depuis une trentaine d'années devant le constat des limites de la pédagogie par objectifs (Dionne, 2005). L'enjeu principal de l'APC est d'augmenter l'efficacité de la formation afin les pharmaciens fraîchement diplômés soient plus rapidement opérationnels auprès des populations.

Deux thématiques étaient programmées lors de cette session :

- 1-** Thème “Pharmacopées traditionnelles : les opportunités pour l'Afrique en recherche et développement “.
- 2-** Thème 2 “Du référentiel des compétences à la formation académique : vers l'harmonisation de l'enseignement de la pharmacie en Afrique”

Les recommandations de cette session sont :

1. Introduction de l'enseignement de la phytothérapie au profit des étudiants en Médecine et Pharmacie.
2. Collaboration avec les autorités sanitaires afin de permettre l'instauration d'une réglementation des médicaments à base de plantes.
3. Mise en place des diplômes universitaires de phytothérapie clinique ouverte aux médecins et pharmaciens.
4. Enquête sur les plantes locales marocaines qu'on peut utiliser en phyto-clinique.
5. Établissement de la liste des médicaments à base de plante qu'on peut préparer à l'officine.
6. Éditer en annexe aux pharmacopées de référence adoptée au maroc la liste des plantes médicinales à usage traditionnel au Maroc.
7. Identification d'un référentiel métier quel que soit le système de santé.
8. Mise en place d'un référentiel des compétences.
9. Nécessité d'engagement des états pour mise à disposition des ressources humaines et financières pour l'harmonisation de l'enseignement de la pharmacie.

Session “Sécurité et qualité de l'acte pharmaceutique et de biologie médicale” : Recommandations

L'évolution et le progrès technologiques caractérisent aujourd'hui tous les domaines et toutes les disciplines. Ils n'épargnent pas l'activité et le domaine pharmaceutiques.

L'activité pharmaceutique est de plus en plus liée aux techniques de soins, à des services de santé, à l'évolution technologique et scientifique tout en tenant compte des changements économiques qui impactent aujourd'hui énormément l'exercice pharmaceutique.

Cette session a permis de mettre le point et d'échanger sur l'ensemble des aspects en relation avec l'acte pharmaceutique que ça soit au niveau national ou international. Elle a répondu à des questions relatives à l'acte pharmaceutique, sa qualité, son évolution, sa sécurité, les améliorations attendues, les contraintes, ...

Les recommandations retenues à la suite de cette session sont :

- 1- Mise à niveau et actualisation des référentiels juridiques et réglementaires pour tenir compte de l'évolution de la profession du pharmacien.
- 2- Accompagnement dans le cadre de la collaboration sud-sud des pays et nations ne disposant pas encore d'un arsenal juridique couvrant les différents volets du métier du pharmacien.
- 3- Élargissement des responsabilités du pharmacien en tant que spécialiste du médicament pour lui permettre d'être en phase avec l'évolution que connaît la pratique officinale.
- 4- Mise en place de programmes adaptés de développement professionnel continu qui sont indispensables à l'accompagnement du pharmacien, toutes spécialités confondues, afin qu'il puisse assurer pleinement et sereinement ses nouvelles missions de santé publique notamment celles orientées vers le patient, ex : la vaccination en officine, la promotion de la santé, l'éducation thérapeutique du patient, ...
- 5- Renforcement du rôle primordial des instances ordinales dans la formation continue du pharmacien.



SÉANCE INAUGURALE



CNOP